

FONDS
D'INTERVENTION
POUR
LES SERVICES,
L'ARTISANAT
ET LE COMMERCE
EN ZONE URBAINE
SENSIBLE



Vous souhaitez investir dans votre entreprise?
Sachez que nous pouvons vous aider grâce à une subvention couvrant jusqu'à 40 % de votre dépense!

INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

Aménagements immobiliers

- La construction, l'extension ou la rénovation de locaux professionnels,
- · L'agencement, l'aménagement intérieur et/ou extérieur,
- Les investissements de mise aux normes d'hygiène / de sécurité / d'accessibilité / d'environnement (économies d'énergie).

Devantures

• L'aménagement des abords du commerce, la façade commerciale / vitrine / enseigne.

Outils de production

• Tout matériel, machine, outil apportant une plus-value à l'entreprise.

Véhicules

- Les véhicules totalement dédiés à l'activité, les véhicules de tournées et leur aménagement (coût de l'aménagement supérieur à 3 000 € HT),
- Les camions-magasins et camions frigorifiques des commerçants non sédentaires ainsi que leur aménagement.

La subvention FISAC peut couvrir jusqu'à 40 % d'une dépense hors taxes, comprise entre 5 000 € et 75 000 €.















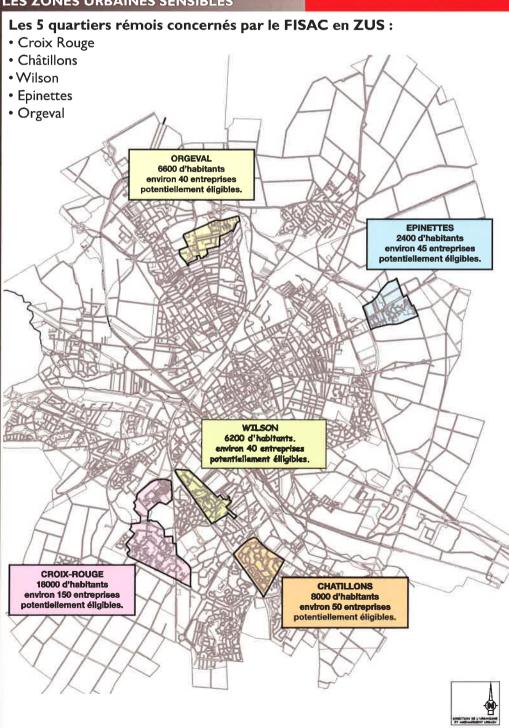
Objectifs du dispositif

- Préserver et développer le tissu économique de proximité et les services à la population des quartiers.
- Par voie de conséquence, l'opération participe également à l'accueil d'activités dans les quartiers rénovés et soutient ainsi l'emploi local.

Pour être éligible, l'entreprise doit

- Être située en zone urbaine sensible (plan ci-dessous),
- Être inscrite au Répertoire des métiers ou au Registre du commerce.
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur à 1 000 000 d'euros,
- · Justifier d'au moins 6 mois d'activité,
- Être à jour de ses dettes sociales et fiscales.

LES ZONES URBAINES SENSIBLES



Informations pratiques

Le dossier de demande de subvention est à retirer auprès de la chargée de mission FISAC, qui vous accompagnera pour le compléter et rassembler les pièces nécessaires :

Delphine MASSART

Chargée de mission FISAC Ville de Reims Tél.: 03 26 77 87 66 Fax: 03 26 24 38 11 delphine.massart@reims.fr

Important : le dossier doit impérativement être complété et remis à la chargée de mission FISAC avant le démarrage des travaux à subventionner.



